

AUTORISATION D'ABSENCE ou CONGÉ MALADIE

Année scolaire 2026-2027

A retourner à : delegation-rempl@andorra.ad

Demande présentée par (partie à remplir par l'enseignant)	
Nom :	Prénom :
Nom de l'école :	Niveau de classe :

Nature et durée (partie à remplir par l'enseignant)	
<u>Autorisations d'absence de droit</u> ☐ Maladie ordinaire ☐ Garde d'enfant malade ☐ Congé de maternité ☐ Concours ou examens professionnels uniquement de l'Education nationale ☐ Mandat électif ☐ Mandat syndical ☐ Autres (préciser) : du au Nb : la pièce justificative doit parvenir dans les 48h auprès de la Délégation	<u>Autorisation d'absence pour convenances personnelles</u> (joindre un courrier et un justificatif) ☐ Rendez-vous médicaux (justificatif obligatoire) ☐ Autres (préciser voir ANNEXE 1) ☐ Matin ☐ Après-midi ☐ Journée Date de l'absence : Nb : la demande doit parvenir à la Délégation avant la date de l'absence
Date et signature de l'enseignant :	

La Direction de l'école	
Vu et pris connaissance, Le	Signature, cachet de l'école

Décision du Délégué avec avis		
Autorisation ☐ Accord ☐ Refus	☐ avec traitement ☐ sans traitement	Andorre le Le Délégué, Denis DEKERLE
Observations et réserves :		

ANNEXE 1

Les autorisations d'absence pour convenances personnelles

(liste indicative et non exhaustive)

Rappel : - autorisations d'absence accordées à titre exceptionnel
 - privilégier le hors temps scolaire
 - fournir obligatoirement une lettre motivée et justificatifs (sans justificatif : refus)

Nature	Traitement
Convocation par un tribunal	Accord avec traitement
Garde enfant malade au-delà du quota	Accord sans traitement
Décès, maladie très grave ou accident des grands-parents, beaux-parents, frères ou sœurs	Accord avec traitement + délai de route éventuel (48h)
Décès d'autres proches que ceux indiqués ci-dessus	Si autorisation accordée, sans traitement
Rendez-vous notamment médical (spécialiste, examens...) avec contrainte de date pour soi-même	Accord avec traitement si ½ journée, sinon sans traitement
Accompagner le conjoint (marié ou pacsé) ou les père ou mère à un examen médical	Accord sans traitement
Mariage des père ou mère, enfants, grands-parents, beaux-parents, frères ou sœurs	Accord sans traitement
Assister à une réunion ou à une formation en lien avec le travail, mais qui n'est pas à l'initiative de l'Education Nationale	- si en rapport avec la mission à l'Education Nationale ou convocation d'une association partenaire de l'Education Nationale (USEP, AGEEM...) : accord avec traitement - sinon refus ou exceptionnellement accord sans traitement
Participation avec une compétition sportive	- si sportifs de haut niveau inscrits sur la liste du ministère des sports (en apporter la preuve) : accord avec traitement - sinon, refus
Accompagner un enfant à un examen scolaire, une soutenance de thèse, à une remise de diplôme	Accord sans traitement
Réunion parents- professeurs	Accord sans traitement
Exemples de motifs irrecevables : (car possibilité de privilégier le hors temps scolaire)	
Congrès ou assemblée générale d'une association (ou autre) à laquelle l'agent a choisi personnellement d'adhérer	REFUS
Formations universitaires suivies (hors congé de formation accordée)	
Visite de l'enseignant de sa nouvelle école en Juin	
Rendez-vous avec le notaire	
Accompagnement du conjoint à un congrès, voyage, assemblée	
Déplacement effectué à l'étranger ou en France pour raisons personnelles hors congés légaux	
Départ anticipé pour participer à l'organisation de colonie de vacances	
Fête de famille (week-end anticipé ou prolongé)	

***Les autorisations d'absence sans traitement entraîneront le retrait d'une journée de salaire mais aussi le retrait d'une journée d'ancienneté générale de service (AGS).**